





Mars 2011

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Déclaration des élus FORCE OUVRIERE à la CAP des 8, 9 et 10 mars 2011

Les CAP se suivent et se ressemblent.

Un an après notre entrevue imposée à la DRH, force est de constater que rien n'a évolué.

Au contraire, l'administration continue à ignorer et à mépriser les SAE.

Aucun effort n'a été fait pour améliorer le sort des SAE. L'administration se retranche systématiquement vers le refus de la DGAFP d'accorder une quelconque amélioration soit en attendant l'application du NES, soit la mise en place de la PFR.

Le MEDDTL n'a t-il vraiment aucun pouvoir?

Sauf celui d'être pilote pour mettre en place les réformes qui vont à l'encontre des agents pour satisfaire une hiérarchie qui veut récolter le plus de bons points possible et s'assurer un pouvoir qu'il n'a semble t-il de toute façon pas.

Le meilleur exemple dans cette CAP est le faible nombre d'agents classés voire proposés par les DREAL.

On peut continuer à croire qu'il s'agit d'une méconnaissance de la part des DREAL du nombre de promotions possible. Mais on est plutôt tenté de penser qu'il s'agit d'un abus d'autorité de certains services qui emploient ce comportement mesquin pour asseoir leur pouvoir.

Les agents jugeront d'autant plus dans cette période agitée par des réorganisations successives qui ne sont pas sans effet sur les agents. Le dernier dossier en date est RH 2013 qui selon la volonté de l'administration devait être classé « secret défense ».

Chantier qui a pour objectif de supprimer ou de rédéployer plus de 10 000 postes soit 1 agent sur 6 qui est concerné par ce plan social.

Comment peut-on avoir la volonté de dissimuler un tel dossier ?

Le MEDDTL ne s'est pas montré plus brillant sur les discussions concernant l'entretien professionnel.

En effet, il a fallu que le secrétaire général du gouvernement écoute les organisations syndicales lors du premier CTP DDI et reporte la mise en place de cet entretien professionnel pour que le MEDDTL accepte de revenir sur sa décision et continue à utiliser le compte-rendu d'entretien professionnel 2010.

FORCE OUVRIERE dénonce cet entretien professionnel arbitraire qui est utilisé dans n'importe quelle condition par l'administration malgré les enjeux pour les agents. En effet, elle n'hésite pas à organiser ces entretiens par mails ou téléphone voire à ne pas les réaliser du tout. Pourtant, ils servent de base pour déterminer les bonifications ou les propositions de promotion.

C'est une drôle de façon d'aborder le dialogue social.

FORCE OUVRIERE attire votre attention sur la tenue de réunions de concertation locale pour l'attribution des mois de bonification des SAE et rappelle que ce sujet

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DES PERSONNELS D'ÉTAT ET TERRITORIAUX DE L'Urbanisme, du Logement, des Transports, de l'Environnement et de la Mer





est de la seule compétence des CAP qui sont encore nationales pour les SAE.

Cette pratique locale pénalise de fait certains agents puisque la composition du corps des SAE dans chaque service est différente.

Une fois encore, le MEDDTL met la charrue avant les boeufs et tente de manière détournée de régionaliser le corps des SAE.

Pour **FORCE OUVRIERE** tous les secrétaires administratifs doivent bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté.

FORCE OUVRIERE refuse la gestion managériale voulue par l'administration ainsi que toute tentative de cette dernière de régionaliser le corps des SAE au travers de ces réunions de concertation locale.

Dans ce fatras de réformes et de réorganisations **FORCE OUVRIERE** réaffirme son opposition à la mise en place de la PFR et constate que l'administration fait preuve de plus d'empressement pour instaurer un régime indemnitaire injuste plutôt que d'améliorer la carrière des SAE.

FORCE OUVRIERE constate que l'administration est incapable d'apporter une réponse positive pour un juste équilibre du régime indemnitaire des SAE entre celui des attachés et celui des adjoints administratifs.

Pour **FORCE OUVRIERE,** il est inacceptable que des SAE soient pénalisés et ne bénéficient pas du montant du régime indemnitaire qui leur est dû.

FORCE OUVRIERE exige l'alignement du régime indemnitaire sur le plus favorable des composantes de notre ministère.

Par ailleurs, **FORCE OUVRIERE** dénonce et rejette le nouvel espace statutaire prévu pour les SAE qui les pénalise une fois de plus. En effet, cette réforme allonge la durée de carrière des SAE d'au moins 5 ans privant ainsi de nombreux agents du 1er niveau de grade de l'espoir d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade. Ce n'est pas les quelques euros gagnés lors du reclassement qui vont compenser les effets néfastes de cette réforme sur l'ensemble de la carrière.

Pour **FORCE OUVRIERE**, il est inacceptable que les SAE paient cette réforme durant toute leur carrière.

L'administration doit prendre les mesures nécessaires pour permettre à chaque SAE d'avoir un déroulement de carrière normal et juste que ce soit à l'intérieur du corps ou par l'accès à la catégorie A.

FORCE OUVRIERE n'acceptera pas qu'une fois encore le ministère s'abrite derrière la DGAFP pour fuir ses responsabilités.

En conséquence, nous vous demandons d'intervenir auprès de la DGAFP pour que le décret coquille et le décret interministériel concernant le corps des SA soient renégociés avec les organisations syndicales représentatives et constituent une véritable réforme de la catégorie B favorable aux SA et non pas une sanction.

Dans le cadre de cette CAP, FORCE OUVRIERE continue de revendiquer un traitement particulier pour les agents qui ont subi une mobilité forcée et qui souhaitent revenir sur des postes MEDDTL.

Nous terminerons en vous alertant une fois de plus sur le malaise et la colère des secrétaires administratifs et vous demandons, Monsieur le Président, relayer ce message. Il est plus que temps que les décideurs daignent enfin écouter et solutions apporter des aux iustes revendications des SAE. Des miettes ne seront pas suffisantes.

Les élus à la CAP nationale